

# Votre médecin participe à une action nationale

La caisse d'Assurance maladie a signé un accord permettant la valorisation de l'acte de consultant des médecins spécialistes et la reconnaissance financière de la pénibilité des gardes dans les cliniques.

**Le gouvernement bloque la mise en œuvre de cet accord depuis trois ans.**

Votre médecin  
exige le respect  
des engagements signés



CONFEDERATION DES SYNDICATS  
MEDICAUX FRANCAIS

[www.csmf.org](http://www.csmf.org)

